

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0070 Séance du Conseil : 07 AVRIL 2025
APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET AGROPARC SAINT-ANDRÉ	

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 07 avril à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobert se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 01 avril 2025 à la Salle Albères – Siège Communautaire 3 Impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Jacques VILANOVE, Guy ESCLOPE, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Yves BLIN, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Maria CABRERA donne procuration à Georges GUARDIA, Marie ARIZA donne procuration à Christian GRAU, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY.

Étaient absents/excusés :

Julie SANZ, Marie-Clémentine HERRE, Fabrice WATTIER, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 36

Nombre de suffrages exprimés : 40

Nombre de procurations : 3

Secrétaire de Séance :

Jacques VILANOVE

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250407-DL2025-0070-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025

Réuni sous la présidence de M. Raymond PLA, 1^{er} Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif 2024 – BUDGET AGROPARC SAINT-ANDRÉ de la Communauté de communes Albères Côte-Vermeille Illibérès - dressé par M. Antoine PARRA, Président,

Etant précisé que, conformément à la loi, M. Antoine PARRA, Président de l'EPCI, s'est préalablement retiré de la séance au moment du vote.

Après s'être fait présenter les documents budgétaires, dont le résumé est détaillé ci-dessous :

- Le compte administratif 2024 du budget AGROPARC SAINT-ANDRÉ soumis à approbation fait apparaître un résultat définitif cumulé de 16 237.25-€. Il s'établit comme suit :
 - ✓ Résultat de la section de fonctionnement 0 y compris résultats antérieurs : 0-€
 - ✓ résultat de la section d'investissement, y compris résultats antérieurs : 16 237.25-€.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Constate la similitude des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif du budget AGROPARC SAINT-ANDRÉ de la Communauté de communes Albères Côte-Vermeille Illibérès pour l'année 2024,

Approuve le compte administratif 2024 du budget AGROPARC SAINT-ANDRÉ lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET AGROPARC SAINT ANDRE						
LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	76 238,42 €	0,00 €		100 000,00 €	76 238,42 €	100 000,00 €
Opérations de l'exercice	7 524,33 €	83 762,75 €	83 762,75 €	0,00 €	91 287,08 €	83 762,75 €
TOTAUX	83 762,75 €	83 762,75 €	83 762,75 €	100 000,00 €	167 525,50 €	183 762,75 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 237,25 €	0,00 €	16 237,25 €
Restes à réaliser			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €			16 237,25 €		
RESULTATS DEFINITIFS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 237,25 €	0,00 €	16 237,25 €

Résultat du vote :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 09/04/2025

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes**

Raymond PLA

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'R. PLA', written over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes' around the top and 'ACVI' at the bottom, with a central emblem featuring a sun and a building.

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.